



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	10
Absents	3
Total des votes	27

7.5

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois septembre, à 19h05, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 septembre 2024, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Patrick AUBE, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Sébastien ANFRAY, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Laurette MONLON à Mme Brigitte DUTILLOY ; Mme Isabel JEAMMET à M. Julien TIMON ; Mme Myriam VANNIER à M. Christophe CANTELOUP ; M. Jean-Luc LEFRANCOIS à M. Richard DUCLOS ; Mme Brigitte CABOT à Mme Anne-Laure MALBRANCHE ; Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Mauricette ROSA ; M. Djibril GUENNI à Mme Florence GAUTIER ; M. Mathurin MESNIER à M. Alexis DARMOIS ; M. Mikaël CHEVREAU à M. Sébastien ANFRAY ; M. Kevin MAUVIEUX à Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS ABSENTS :

M. Bruno DEPLANQUES, M. Pascal MARE, Mme Sonia QUESNEY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LAURENT BEAUDOUIN

N°DEL_0055_2024 Subventions aux associations - complément

La Ville de Pont-Audemer soutient activement la vie associative locale.

Toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIRENE peut demander une subvention pour réaliser une action ou un projet d'investissement, contribuer au développement d'activités ou contribuer au financement global de son activité.

Les subventions regroupent les aides en numéraire dans un but d'intérêt général. Elles peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande. Si la subvention dépasse 23 000 €, l'association bénéficiaire et l'organisme qui la subventionne doivent conclure une convention.

Par délibération en date du 17 février 2021, le Conseil Municipal a constitué une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations. Cette commission est chargée de contrôler le bon usage des deniers publics et garantir l'équité dans l'attribution des subventions aux associations.

La commission s'est réunie le 27 août 2024 afin d'examiner les demandes complémentaires des associations.

La liste ci-dessous retrace le montant des aides en numéraire proposées par la commission pour chacune des associations :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	ATTRIBUTION 2024
AVEDEACJE (demande complémentaire)		521 €	260 €
Ligue des Droits de l'Homme	300 €		300 €
Programme ERASMUS+ - Etudiants du lycée J. Prévert			500 €
O.M.S.	137 000 €	148 000 €	140 000 € avances déjà versées : 87 000 €
P.A.A.C	1 600 €		1 600 €
POM-BAO	1 350 €		850 €
Société Photographique Risloise	300 €		300 €
Sportif de haut niveau – C. Bouvet (participation championnat du monde de tennis de table Parkinson)			500 €
Sportif de haut niveau- G. Allain (participation compétitions internationales monopalme)	1 000 €		850 €
Union Commerciale de la Venise Normande	5 000 €	7 500 €	5 000 €
TOTAL	146 550 €	155 521 €	150 600 €

VU les articles L1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier,

VU la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9-1 et 10,

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2021 portant constitution d'une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024,

VU la commission d'examen et de suivi des demandes de subvention des associations du 27 août 2024,

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Pont-Audemer de soutenir et dynamiser le tissu associatif local,

CONSIDÉRANT l'attractivité et le dynamisme dont bénéficie la ville au travers de ces actions,

Le Conseil Municipal décide,

Après en avoir délibéré

Ne prenant pas part au vote :

Sébastien ANFRAY du fait de son appartenance à la Ligue des droits de l'homme,

Mikaël CHEVREAU ayant donné pouvoir à Sébastien ANFRAY,

Brigitte DUTILLOY du fait de son appartenance à l'AVEDEACJE,

Laurette MONLON ayant donné pouvoir à Brigitte DUTILLOY

A l'unanimité,

- **D'ATTRIBUER** les subventions décrites dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2024 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer des conventions avec les associations dont l'aide numéraire est égale ou supérieure à 23 000 euros ;
- **DE PREVOIR** les crédits au budget 2024, nature 64758.

Pont-Audemer, le 23 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

Laurent BEAUDOUIN



Alexis DARMOIS